RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00809
Numéro SIREN : 814 098 786
Nom ou dénomination : ABC ARCHEVILLIERS

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002892

426642

Dénomination : ABC ARCHEVILLIERS
Adresse : 14 rue Gilles de Roberval 28630 Nogent-le-phaye - FRANCE-

n° de gestion : 2015B00809
n° d'identification : 814 098 786

n° de dépôt : A2018/002892
Date du dépôt : 20/09/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 27/04/2018

426642

ABC ARCHEVILLIERS
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social : 14 rue Gilles de Roberval
28630 NOGENT LE PHAYE
RCS CHARTRES 814 098 786

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2018

Le 27 avril 2018,
A 19 heures,

les associés de la Société ABC ARCHEVILLIERS se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Sont présents :
- La société LB AUTOMOBILES, propriétaire de3.800 actions
- Monsieur Frédéric ANTOINE, propriétaire de200 actions

Total des actions des associés présents.....4.000 actions
Sur les 4.000 actions composant le capital social.

Monsieur Frédéric ANTOINE préside la séance en qualité de Président de la Société.

La feuille de présence permet de constater que tous les associés sont présents ; en conséquence, le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- copie de la lettre de convocation adressée à l'associée ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

FA

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- remplacement du commissaire aux comptes suppléant,
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

- la société « COMPAGNIE DES TECHNIQUES FINANCIERES », par abréviation CTF, ayant son siège social 23-25 rue de Berri 75008 PARIS,

en remplacement de Monsieur Ludovic POUZOL, commissaire aux comptes suppléant démissionnaire au 31 décembre 2017, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

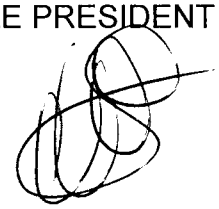
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé.

LE PRESIDENT



L'ASSOCIEE

